

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025 A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
Objet :	Suspension de l'adhésion du SMEM à l'Agence Départementale CORREZE
	INGENIERIE

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : 8 octobre 2025
 Nombre de membres en exercice : 22
 Présents : 14
 Pouvoir :
 Votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 0

Secrétaire de séance : Monsieur MANIERE Christian

SLOW

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur ESCURE Michel et Madame BESSE Eliette pour la commune de CORNIL

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

SLOW

Monsieur le président rappelle aux membres présents, que par délibération n°2021-04-010 du 13 avril 2021, le Syndicat décidait d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

Pour cette adhésion et jusqu'en 2024, le Syndicat s'acquittait annuellement d'une cotisation de 50 € HT auprès de CORREZE INGENIERIE.

Le Président informe l'assemblée que le coût de cette cotisation passe en 2025 à 2 353,40 HT suite à une erreur de calcul initial de la part de CORREZE INGENIERIE.

De ce fait, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de ne plus maintenir l'adhésion du SMEM à CORREZE INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Décide** de suspendre définitivement dès 2025 l'adhésion du SMEM à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

Pour copie conforme,

LE PRÉSIDENT Alain DELAGE



Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 019-251908208-20251016-202510029-DE

SLOW